



Cofinancé par l'Union européenne



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

RELEVÉ DE DÉCISION COPIL NATURA 2000 17 février 2026

RÉDACTEUR : Victorien ROUDET	PIÈCE(S) JOINTE(S) PPT de présentation
DESTINATAIRES : Le Président de COPIL, les partenaires, les membres du COPIL.	
OBJET : Réunion de COPIL Natura 2000 Les Grottes du Trou Noir	

PARTICIPANTS

Présents	
M Serge DELRIEU	Sous-préfet de Langon
M. Francis WILSIUS	Président du comité de pilotage et conseiller régional de la Région Nouvelle-Aquitaine
Mme Célia GASPERINI	Chargée de mission gestion des sites Natura 2000 – Direction de l'Environnement – Région Nouvelle-Aquitaine
M Joseph PASQUIER	Chargé de Mission Eau, Nature et Territoires, SEN/UN/Cellule Territoires et Biodiversité, Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Mme Martine LOPEZ	Maire de la commune de Saint-Martin-du-Puy
Mme Carole DECKER	Responsable de l'antenne Gironde du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
M. Victorien ROUDET	Chargé de mission à l'antenne Gironde du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
M Laurent DUPOUX	Président du Comité Départemental de Spéléologie de la Gironde
M Michel GANDIN	Adhérent historique du GCA
M. Francis PEYRE	Propriétaire
Mme Rose LUIZ	Propriétaire
Mme Elise BULATOVIC	Propriétaire
M. Olivier CALLEDE	Propriétaire

Introduction de M Wilsius, Président de COPIL

Temps de présentation COPIL du site 'Les Grottes du Trou Noir' (FR 7200699) :

- Le bilan de l'animation Natura 2000 du site pour 2025,
- Les perspectives d'animation Natura 2000 du site pour 2026.

M Roudet, animateur du site, présente le diaporama.

Temps de discussion

1. Contact et suivi de contractualisation

- Monsieur Roudet évoque le contact d'un particulier concernant l'accès à la grotte du Trou Noir. Il indique avoir orienté cette personne vers le Comité Départemental de Spéléologie de la Gironde (CDS 33), qui coordonne les visites compatibles avec la réglementation et les enjeux de conservation. Monsieur Dupoux précise ne pas avoir eu de retour à la suite de cet échange. Monsieur Gandin indique, pour sa part, ne pas avoir été informé d'une demande de visite transmise au Groupe Chiroptères Aquitaine.

- Monsieur Roudet évoque par ailleurs une problématique liée à un projet de rénovation de bâti (ruine – parcelle ZD 14), signalé le 11/04/2025 via EPIDROPT, situé en site Natura 2000 sur une commune en RNU. Il indique qu'un refus oral évoquant Natura 2000 aurait été mentionné, ce qui a généré une incompréhension de la part des propriétaires. La question de la réalisation d'une Évaluation d'Incidences Natura 2000 (EIN) est soulevée. Il est précisé que, le 14/04/2025, la DDTM a indiqué que la transmission des EIN au CEN n'était pas réglementairement obligatoire. À ce jour, aucun retour complémentaire de la DDTM n'a été communiqué. Monsieur Pasquier propose de centraliser les échanges afin de reprendre la main sur ce dossier.

2. Foncier et périmètre Natura 2000

- Monsieur Peyre demande comment sont établis les périmètres Natura 2000 et si ceux-ci résultent d'une concertation. Monsieur Pasquier et Madame Gaspérini rappellent que les périmètres Natura 2000 sont définis par l'État sur la base de critères scientifiques (présence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire), conformément aux directives européennes. Ils font ensuite l'objet d'une concertation locale avec les collectivités, propriétaires et usagers, notamment lors de l'élaboration du DOCOB et dans le cadre des COPIL.

- Monsieur Peyre interroge également la possibilité de retirer certaines parcelles du périmètre Natura 2000 et l'existence d'une politique pénalisante vis-à-vis de pratiques non respectueuses, telles que des manifestations sportives motorisées. Il est rappelé par la DDTM et la Région, que la politique Natura 2000 repose avant tout sur une logique contractuelle d'accompagnement et de valorisation des bonnes pratiques favorables à la biodiversité, plutôt que sur une approche répressive. L'objectif est de travailler en concertation avec les acteurs du territoire (propriétaires, usagers, collectivités) via les chartes et contrats Natura 2000. En revanche, toute activité susceptible d'affecter de manière significative les habitats ou les espèces d'intérêt communautaire peut être soumise à évaluation des incidences et, le cas échéant, encadrée ou refusée. Il est également précisé qu'au-delà de Natura 2000, la réglementation relative aux espèces protégées (Code de l'environnement) s'applique indépendamment du périmètre N2000. Ainsi, toute destruction, perturbation ou dégradation d'espèces protégées ou de leurs habitats peut relever d'un régime d'autorisation ou de sanctions spécifique.

3. Communication

- Les propriétaires présents s'interrogent sur l'opportunité de mettre en place une communication locale spécifique à Natura 2000. L'exemple d'un panneau d'information le long de la piste cyclable est évoqué. Madame Bulatovic estime qu'une telle initiative serait pertinente afin de sensibiliser les habitants et de valoriser la commune. Monsieur Wilsius souligne toutefois le risque de susciter la curiosité du grand public, au regard du risque de dérangement des espèces.

4. Chiroptères – État des connaissances et suivis

- Un propriétaire interroge les membres du COPIL sur la durée de vie d'un chiroptère. Monsieur Gandin indique que certaines espèces peuvent atteindre une longévité d'environ 20 ans, même si la durée de vie moyenne est généralement comprise entre 5 et 10 ans.

- Monsieur Delrieu demande quelle est la plus grande espèce de chiroptère présente en France. Monsieur Roudet indique que le Grand Murin (*Myotis myotis*) figure parmi les plus grandes espèces cavernicoles de chauves-souris présentes en France. Monsieur Gandin précise que la Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*) est généralement considérée comme la plus grande espèce présente en France, toutes espèces confondues.

- Monsieur Gandin indique sa volonté de participer aux suivis d'espèces sur le site du Trou Noir en 2026. Un contact avec le Groupe Chiroptères Aquitaine sera poursuivi afin de déterminer les adhérents susceptibles d'être intégrés aux suivis en 2026.

- Des échanges ont également lieu quant à l'intégration de Madame Gaspérini aux suivis du site.

- Enfin, Monsieur Dupoux propose l'organisation d'une visite de site avec les membres du COPIL.

Lors du comité de pilotage, un point de divergence a été soulevé concernant la fonctionnalité de la cavité du Trou Noir pour le Minioptère de Schreibers. Les éléments présentés par le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine indiquent le maintien d'une petite population reproductrice sur le site, contrairement à la colonie la plus proche située à Eymet, où cette phase biologique ne serait plus observée depuis plusieurs années.

Ces éléments ont été remis en question en séance par un participant au COPIL, qui a fait état d'observations divergentes. Afin de garantir une évaluation partagée et robuste de l'état de conservation du site, il est proposé :

- de solliciter formellement cette personne afin de préciser les données et observations qu'elle détient ;*
- d'encourager la transmission de ces informations aux structures animatrices du site Natura 2000 ;*
- de rappeler que la centralisation des données est indispensable à la bonne gestion et à la cohérence des diagnostics écologiques.*

En l'absence d'éléments complémentaires transmis, les informations présentées par la structure animatrice restent, à ce stade, les références prises en compte.

5. Gestion des situations d'urgence

- Un propriétaire demande la conduite à tenir en cas de découverte d'un chiroptère blessé au sol. Il est rappelé qu'il convient de ne pas manipuler l'animal sans précaution et de contacter le réseau compétent. Les signalements peuvent être adressés à SOS Chiro, dispositif porté par le Groupe Chiroptères Aquitaine.
soschauvessouris.aquitaine@gmail.com

Vous pouvez également contacter les centres de soins de la faune sauvage :

<https://www.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/centres-de-soin-de-la-faune-sauvage/carte-des-centres-de-soin/>

6. Bilan et programmation

- Bilan 2025 : adopté.
- Programme d'actions 2026 : adopté.

NB : À la date du 25 février 2025, le Conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN-NA) a été informé que le projet LIFE « Minioptère », auquel l'association participait, n'a pas été retenu.